

**DELIBERATION N° CA 12-04 DU 29 MARS 2012
FIXANT LE MONTANT DE PROVISIONS AU BILAN D'ENTREE DU BUDGET 2011**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

Vu

- la note n°00011 du 06/01/2012 conjointe de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature et de la direction générale des finances publiques relative à la méthodologie pour déterminer les provisions sur engagements pluriannuels pris dans le cadre des dispositifs d'intervention non transparents ;
- le courriel du 27 janvier 2012 de la direction générale des finances publiques relatif à la comptabilisation de la provision sur engagements pluriannuels de l'Agence de l'eau Seine Normandie,

DÉLIBÈRE

Article unique

En conformité avec les comptes de l'Etat, une provision pour charges de 856 972 912 € est inscrite au crédit du compte 1588 du bilan d'entrée de l'année 2011 correspondant au reste à payer des subventions de l'agence de l'eau hors compte programme 16 (primes pour épuration).

En contrepartie, le même montant est imputé au compte 119 – report à nouveau.

**La Secrétaire
Directrice générale de l'Agence**



Michèle ROUSSEAU

**Le Président
du conseil d'administration**



Daniel CANÉPA